

**L'appli BBE, un réel succès !**

Le Salon du Cheval de 2016 a été l'occasion du lancement officiel de l'application « autoévaluer ses pratiques en matière de bien-être équin » sur le pôle santé de l'AVEF.

Depuis, l'appli a séduit un nombre important d'utilisateurs puisqu'on compte à ce jour plus de 450 téléchargements !

Les utilisateurs ont tous réalisé au moins une autoévaluation complète. Les pratiques qui méritent d'être améliorées sont « le pilotage & la stratégie », « la santé, l'hygiène & la gestion de la fin de vie » et « le comportement & la relation Homme/Cheval ».



Brève BEE >>7

# CHARTRE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

« L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL »

focus sur :

## LA PLATEFORME EUROPÉENNE BEA

La plateforme européenne sur le bien-être animal a été lancée officiellement le 6 juin 2017 par le commissaire européen Vytenis Andriukaitis. La plateforme se composera de 75 représentants : les États membres de l'UE, l'OIE, la FAO, l'EFGA, la banque mondiale, des experts reconnus au niveau international, le COPA, des organisations professionnelles et des ONG. La plateforme permettra aux acteurs clés de l'UE de se réunir pour partager des expériences et contribuer à l'amélioration du BEA.

L'amélioration du BEA n'est pas qu'une question de législation, et la plateforme n'est pas un espace de débat en vue de l'élaboration d'une nouvelle réglementation. Elle vise à promouvoir le dialogue entre les autorités compétentes, les professionnels, les scientifiques et la société civile autour des questions de BEA qui concernent les citoyens de l'UE. Elle assistera la Commission dans la conception d'actions coordonnées sur le BEA et l'échange de ces pratiques, en mettant l'accent sur :

- > une meilleure application de la législation existante au sein de l'UE en matière de BEA,
- > la formulation et l'exécution par les professionnels d'engagements volontaires,
- > la promotion des normes de l'UE en matière de BEA à l'échelle mondiale. Les problématiques de gestion des risques et de bien-être de équidés sont intégrées dans ce point.

## De la Charte à sa déclinaison dans les territoires, c'est pour bientôt !

**Les travaux de la Charte nationale pour le Bien-Être Équin se poursuivent. Après le lancement de l'appli BEE au Salon du Cheval 2016, les outils de déclinaison pragmatique des 8 mesures de la Charte pour le Bien-Être Équin sont désormais bien avancés.**

Les membres du comité de pilotage et du comité technique ont poursuivi et poursuivent encore les travaux nécessaires à la déclinaison pratique et pragmatique de la Charte pour les professionnels de toute la France.

L'expertise de l'IDELE dans la réalisation des Guides de Bonnes Pratiques en élevage a été très précieuse pour l'ensemble des membres du comité technique, en particulier pour méthodologie à suivre pour la rédaction des fiches du manuel.

Le Salon International de l'Agriculture de 2017 a été l'occasion de faire un point d'étape avec les partenaires du projet, un an après la signature de la Charte, et de réaffirmer



© JIL

l'importance d'obtenir dès que possible la validation de la Charte et de son manuel par le Ministre de l'Agriculture.

Les représentants de la Profession peuvent se féliciter d'avoir pris cette initiative, une réécriture de l'arrêté sur la protection animale de 1982 et du code des sports de 2008, sous la forme d'un arrêté sur la protection des équidés étant en effet en cours à la Direction Générale de l'Alimentation.

Le manuel de la Charte pour le Bien-être équin devrait ainsi, s'il est validé, devenir l'outil indispensable pour préciser les éléments de l'arrêté et devenir opposable en cas de contrôle.

Sans ce travail conséquent et proactif, les professionnels auraient dû se défendre individuellement, sans éléments pour prouver leur engagement volontaire autour du bien-être équin et faire connaître leur savoir-faire en la matière.

